Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 34 (2007)
Heft: 4

Rubrik: Organisation des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Manifeste électoral Suisses de l'étranger

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) représente en Suisse les intérêts de nos concitoyens vivant à l'étranger. Ainsi, en vue des élections de 2007, l'OSE soumet aux partis politiques ainsi qu'à leurs membres un catalogue de requêtes et aspirations pour la prochaine législature. Le Conseil des Suisses de l'étranger a adopté ce manifeste lors de sa séance en avril 2006.

Politique

- Participation accrue des Suisses de l'étranger dans le débat politique, en particulier dans la phase de formation de l'opinion, notamment à travers les sections internationales des partis et Internet.
- Encouragement de candidatures de Suisses de l'étranger lors des élections aux Chambres fédérales.
- Intégration plus poussée des instruments de représentation des Suisses de l'étranger dans le processus législatif.
- Introduction du vote électronique le plus rapidement possible ; participation des Suisses de l'étranger à des essais-pilotes ultérieurs.
- Facilitation de l'exercice des droits politiques depuis l'étranger en particulier en créant des registres centralisés des électeurs de l'étranger au niveau cantonal et en supprimant l'obligation de renouveler tous les 4 ans l'inscription pour l'exercice des droits politiques.
- Garantir aux Suisses de l'étranger une information appropriée grâce au maintien et au développement de médias tels que swissinfo/SRI et la Revue Suisse (augmentation du volume et de la fréquence).

Mobilité

- Maintien, développement et application effective de l'accord sur la libre circulation des personnes avec les pays de l'UE et extension de la libre circulation des personnes aux Etats membres rejoignant l'UE.
- Garantir aux Suisses de l'étranger un encadrement approprié par les représentations suisses grâce au maintien et à l'extension adaptée du réseau consulaire ainsi qu'à la continuité dans l'offre d'un service de qualité.
- Encouragement et valorisation de la mobilité professionnelle notamment par le biais de programmes d'échanges ; reconnaissance des bénéfices pour notre pays de la mobilité sur les plans économique, politique, culturel et social.
- Facilitation de la mobilité par le biais de conclusion de conventions internationales, en particulier de conventions de sécurité sociale (par exemple en Australie et en Nouvelle-Zélande), de double imposition et de reconnaissance des diplômes.
- Application effective d'accords réglant le statut des frontaliers (par exemple la résolution des problèmes concernant l'assurance-chômage entre la Suisse et l'Italie).

Formation

- Maintien et développement du réseau actuel des écoles suisses à l'étranger afin de permettre aux jeunes Suisses de l'étranger de bénéficier d'une éducation selon les standards suisses leur permettant de poursuivre facilement leur formation en Suisse.
- Encouragement de la collaboration avec les institutions, autres que les écoles suisses à l'étranger, qui se consacrent à l'instruction des jeunes Suisses de l'étranger et soutien de celles-ci.

Sur le toit du Palais fédéral.

- Assurer l'octroi de bourses aux jeunes Suisses de l'étranger venant suivre une formation en Suisse.
- Développement de la reconnaissance de diplômes étrangers en Suisse et vice-versa.

Présence internationale de la Suisse

- Développement de la présence internationale et ménagement de l'image de la Suisse à l'étranger grâce notamment au développement des réseaux créés par les représentations diplomatiques et consulaires.
- Collaboration systématique avec les Suisses de l'étranger et leurs institutions qui jouent un rôle d'antenne et de multiplicateurs dans le cadre de la présence internationale de la Suisse.
- Coopération et coordination plus poussées entre les différents acteurs de la promotion de la Suisse à l'étranger.
- Prise en compte plus systématique des conséquences internationales de décisions nationales ainsi que des effets de prises de position sur la perception et l'image de notre pays.
- Sensibilisation du peuple suisse à la compétition au niveau mondial et développement de l'esprit de compétitivité en Suisse.
- Utilisation des infrastructures et des réseaux créés par les écoles suisses à l'étranger en tant que plate-forme de la présence de la Suisse dans le monde; création de nouvelles écoles suisses dans des pays comme la Chine, l'Inde et la Russie .

Maintien du contact avec la patrie

- Encouragement et soutien aux programmes visant à permettre un dialogue entre les Suisses de l'étranger et la patrie ainsi qu'avec les Suisses résidant au pays (par ex. camps de vacances pour jeunes Suisses de l'étranger).
- Amélioration du statut juridique des institutions des Suisses de l'étranger reconnues par la Confédération en application de l'article 40 de la Constitution fédérale, en particulier remplacement de l'ordonnance sur le soutien financier aux institutions des Suisses de l'étranger (échéance au 31 décembre 2007) par une loi fédérale.

Mobilisation politique en faveur de la Cinquième Suisse

Trois interventions politiques en faveur des Suisses de l'étranger et émanant de membres du groupe parlementaire socialiste sont actuellement à l'étude au Parlement.

Mario Fehr, conseiller national socialiste, a déposé auprès

du Conseil fédéral une motion exigeant que des dispositions constitutionnelles et légales soient prises afin que les Suissesses et les Suisses de l'étranger soient directement représentés aux Chambres fédérales. Pour motiver sa demande, il invoque les chiffres suivants: fin 2006, 111 249 compatriotes vivant à l'étranger s'étaient inscrits pour exercer leurs droits civiques en Suisse. Ceux-ci constituent un important poids politique et devraient davantage être pris en considération dans le débat politique suisse. Dans d'autres pays, les citoyens et citoyennes vivant à l'étranger disposent de leur propre représentation au Parlement. Ainsi, les Portugais de l'étranger ont la possibilité de voter par correspondance pour quatre députés. En Italie, six représentants élus par les citoyens de l'étranger siègent au Sénat et douze dans la Chambre des députés. Selon Mario Fehr, deux sièges au Conseil des Etats et une délégation de 6 représentantes et représentants supplémentaires au Conseil national permettraient par exemple de mieux prendre en compte les opinions et les intérêts des expatriés suisses dans le processus politique, et de les représenter de façon plus directe.

Mario Fehr demande en outre au Conseil fédéral d'intervenir pour que les Suissesses et les Suisses de l'étranger puissent participer aux élections du Conseil des Etats dans tous les cantons. Celles-ci se déroulent en effet au niveau cantonal et jusqu'à aujourd'hui, les Suissesses et les Suisses de l'étranger en sont exclus dans la plupart des cantons.

Le genevois Carlo Sommaruga propose que l'on modifie la Constitution et tous les autres textes législatifs l'exigeant, de telle sorte que les Suissesses et les Suisses de l'étranger puissent être représentés, selon les modalités les plus adaptées à nos institutions, d'abord au Conseil des Etats puis au Conseil national. Plusieurs possibilités sont envisagées: soit des élections de type cantonal (27e canton), soit élection des représentants Suisses de l'étranger par un collège électoral.

Remo Gysin, conseiller fédéral sortant et membre du Comité de l'Organisation des Suisses de l'étranger, souhaite que le Conseil fédéral se mobilise pour que le comportement électoral des Suissesses et Suisses de l'étranger soit pris en compte et apparaisse dans les statistiques. A l'heure actuelle, seuls cinq cantons – Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Ville, Genève, Lucerne et Vaud – prennent en compte les votes des Suissesses et des Suisses de l'étranger.

LA POSITION DE L'OSE

Les Suissesses et les Suisses de l'étranger bénéficient d'importantes possibilités de participation politique par rapport à ce que l'on peut observer dans d'autres pays du monde. Pourtant, le poids de la diaspora suisse sur la vie politique intérieure suisse est toujours perçu comme insuffisant. C'est pourquoi un renforcement du dispositif visant à défendre la présence et les souhaits spécifiques de la Cinquième Suisse s'impose.

Jusqu'à présent, l'OSE est intervenue pour que les Suisses de l'étranger bénéficient d'un statut aussi équivalent que possible à celui de leurs compatriotes non expatriés. Dans tous les domaines pertinents, elle s'est mobilisée pour l'égalité des droits et de traitement, ou contre la discrimination, l'exclusion et la marginalisation des Suisses de l'étranger. A cet égard, il faut considérer avec prudence les propositions visant à la relativisation de la participation politique individuelle au profit d'une institutionnalisation d'un statut collectif spécial. Il ne faut pas non plus perdre de vue la question de la conformité du système par rapport au règlement constitutionnel suisse. Enfin, par sagesse politique, il convient d'évaluer avec précaution la disposition réelle de la population locale à octroyer le droit de participation et de codétermination aux expatriés.

Le groupe parlementaire des Suisses de l'étranger

La communauté suisse de l'étranger ne cesse de croître. Comptabilisant 645 000 personnes, sa population équivaut au troisième canton en taille de la Suisse, après Zurich et Berne et avant le canton de Vaud.

Or le nombre d'inscrits sur les listes électorales croît encore plus vite que la population des Suisses de l'étranger. S'il y a un an, celui-ci se montait à 105 000 personnes, ce sont aujourd'hui 111 000 compatriotes qui ont manifesté leur intention d'exercer leurs droits politiques. Et pourtant: lorsqu'il y a 15 ans, le droit de vote par courrier a été instauré, l'on anticipait pas plus de 20 à 25 000 votants potentiels depuis l'étranger.

Les acteurs politiques de la Suisse sont de plus en plus conscients de ce phénomène, ce qui explique leur intérêt croissant pour la situation et les besoins des Suissesses et Suisses expatriés. La création du groupe parlementaire «Suisses de l'étranger» il y a deux ans est l'expression de cette «prise de conscience» politique. Réunissant plus de 80 membres des Conseils national et des Etats, celui-ci représente un tiers du Parlement. Par leur adhésion à ce groupe parlementaire, tous ont manifesté leur souhait de défendre les intérêts de la Cinquième Suisse.

Au cours des dernières années, ce souhait s'est traduit par une série d'interventions parlementaires:

Les écoles suisses à l'étranger: André Reymond, conseiller national UDC pour Genève et membre du Conseil des Suisses de l'étranger, a, avec pas moins de 45 cosignataires, déposé une interpellation dans laquelle il questionne le Conseil fédéral sur l'importance des écoles suisses à l'étranger pour l'image de la Suisse ainsi que sur le soutien que la Confédération pourrait apporter aux pays envisageant d'ouvrir de nouvelles écoles tels que la Chine, l'Inde et la Russie. Dans sa réponse, le Conseil fédéral explique que les écoles suisses de l'étranger jouissent d'une excellente réputation et d'une grande notoriété, et constituent pour la Suisse un réseau éducatif international de vaste portée et durable. Il indique également que la Confédération est prête à encourager et accompagner la fondation de nouvelles écoles, mais à une condition: l'initiative doit émaner de Suisses de l'étranger eux-mêmes.

Accord entre la Suisse et l'Allemagne sur les citoyens bénéficiant de la double nationalité: sur la base des discussions menées par la direction de l'OSE et lors du dernier Congrès des Suisses de l'étranger à Bâle, Remo Gysin, Conseiller national (PS/Bâle-Ville), a demandé au Parle-

ment quand le gouvernement suisse pensait ratifier le traité signé il y a plusieurs années avec la République fédérale d'Allemagne sur le service militaire obligatoire des citoyens bénéficiant de la double nationalité. Cette interpellation n'a pas manqué de faire réagir le Conseil fédéral, qui a répondu que le traité serait très prochainement soumis au Parlement pour ratification. Les Chambres fédérales étudieront ainsi le document au cours de la prochaine session d'automne ou d'hiver.

Assurance-maladie pour les citoyens de l'étranger: Yves Guisan, conseiller national (PRD/Vaud) et membre du Conseil des Suisses de l'étranger, a déposé avec 47 cosignataires une mention dans laquelle il exige que soit revu le mode de calcul des primes d'assurance-maladie pour les Suisses résidant dans l'espace européen ainsi que le droit de choisir le lieu des soins.

Travailleurs frontaliers et assurance-chômage: Filippo Lombardi, conseiller aux Etats et membre du CSE, a déposé une interpellation sur le problème de la discrimination des travailleurs frontaliers suisses en Italie en matière d'assurance-chômage. Dans son texte, il enjoint le gouvernement à intervenir auprès du gouvernement italien ou des autorités compétentes de l'Union européenne pour que les travailleurs frontaliers suisses sans emploi bénéficient de la même protection que les chômeurs italiens, comme l'exige l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

Vote électronique: A la suite d'une réunion du groupe parlementaire, Susanne Leutenegger Oberholzer, conseillère nationale (PS/Bâle-Campagne), a déposé une motion dans laquelle elle exige l'instauration du vote électronique dans les plus brefs délais et l'organisation de nouveaux essais-pilotes avec les Suisses de l'étranger. Parallèlement, l'OSE intervient également auprès des cantons pour accélérer l'introduction de ce processus de vote. Le Conseil fédéral rappelle dans sa réponse que l'instauration du vote électronique à l'échelle nationale, c'est-à-dire dans les 2700 communes de Suisse, sera particulièrement coûteuse et prendra du temps. Pour la plupart des cantons en effet, elle impliquera une modification de la législation cantonale, soumise au référendum. Ainsi l'instauration du vote électronique devant être effectuée avec prudence il est impossible de s'engager sur une date précise. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral demande le rejet de la motion de Susanne Leutenegger Oberholzer.

Le sujet avait déjà été évoqué lors d'une heure d'interpellations au Conseil national: Annemarie Huber-Hotz, chancelière fédérale, avait alors déclaré que pour que le vote électronique soit introduit au niveau national – pour les votes, élections, initiatives et référendums – un long processus de modification des législations fédérale et cantonales, ainsi probablement que de la Constitution, serait nécessaire. Pour l'instauration de ce processus de vote, priorité serait donnée aux votations. Selon la chancelière, qui affirme être soutenue par la Confédération, la balle se trouve désormais dans le camp des cantons. Ce sont les interpellations des conseillers nationaux Markus Hutter (PRD/Zurich) et Yves Guisan (PRD/Vaud), faisant elles-mêmes suite à une interview dans laquelle le directeur de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale avait estimé que le vote électronique serait introduit d'ici 30 ans, qui ont donné lieu à ces déclarations.

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger Camps d'été 2007/2008

Qu'ils pratiquent le ski ou le snowboard, qu'ils soient débutants ou expérimentés, dans nos camps d'hiver les enfants suisses de l'étranger âgés de 8 à 14 ans peuvent passer du bon temps!

Camps d'hiver Lantsch/Lenz (GR)
Date: du jeudi 27 décembre 2007 au samedi 5 janvier 2008. *Nombre de participants:* 48. *Prix:* CHF 900.– (sans location des skis ou du snowboard). *Délai d'inscription:* 15 octobre 2007

Camps d'hiver Flumserberg (SG)
Date: du samedi 2 au samedi 9 février 2008. *Nombre de participants:* 24. *Prix:* CHF 700.– (sans location des skis ou du snowboard). *Délai d'inscription:* 15 décembre 2007

Pour le Juskila du 2 au 9 janvier 2008 à la Lenk, 20 places seront tirées au sort pour des enfants suisses de l'étranger. Formulaires d'inscription pour la participation au tirage au sort disponibles dès septembre sur www.aso.ch.

Inscription
Des réductions de prix sont octroyées dans des cas autorisés. Vous trouverez les indications précises à propos des camps d'hiver ainsi que le formulaire d'inscription dès septembre 2007 sur le site www.aso.ch (Rubrique Offres / Offres pour les enfants et les jeunes / Découvre la Suisse / Camps de vacances et voyages).

ORGANISATION DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Nos services:

- Service juridique
- Service des jeunes
- AJAS Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger.
- CESE Comité pour Ecoles suisses à l'étranger
- FESE Fondation pour les enfants suisses à l'étranger

OSE, Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne, Tél. +41 31 356 61 00, Fax +41 31 356 61 01, www.aso.ch

Publicité

Placements financiers – made in Switzerland.

Stefan Böni
Responsable agence Suisses de l'étranger
Téléphone +41 44 925 39 39
Téléfax +41 44 925 39 30
suissesdeletranger@swisslife.ch

SwissLife